

---

---

**Échange de données informatisé pour  
l'administration, le commerce et le  
transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe  
au niveau de l'application (numéro de  
version de syntaxe: 4) —**

**Partie 2:  
Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par  
lots**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16620727/iso-9735-2-1998>  
*ISO 9735-2:1998*  
*Electronic data interchange for administration, commerce and transport  
(EDIFACT) — Application level syntax rules (Syntax version number: 4) —  
Part 2: Syntax rules specific to batch EDI*



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 9735-2:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13bd0cd-f914-4b6c-96c8-b166209e21f8/iso-9735-2-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13bd0cd-f914-4b6c-96c8-b166209e21f8/iso-9735-2-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 734 10 79  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Version française parue en 1999

Imprimé en Suisse

**Sommaire**

	Page
1	Domaine d'application..... 1
2	Conformité..... 1
3	Références normatives ..... 1
4	Définitions ..... 2
5	Structure d'un échange EDI par lots..... 2
6	Message EDI par lots au sein d'un échange..... 3

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 9735-2:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13bd0cd-f914-4b6c-96c8-b166209e21f8/iso-9735-2-1998>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 9735 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 9735-2 a été élaborée par la Division du commerce de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (en tant qu'EDIFACT/ONU) et a été adoptée, selon une procédure spéciale par «voie express», par le comité technique ISO/TC 154, *Documents et éléments d'information dans l'administration, le commerce et l'industrie*.

La présente partie de l'ISO 9735, ainsi que l'ISO 9735-1, annule et remplace l'ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) et l'Amendement 1:1992.

Alors que la présente partie remplace les publications antérieures et qu'un numéro de version «4» doit être attribué à l'élément de données obligatoire 0002 (numéro de version de syntaxe) du segment UNB (en-tête de l'échange), les échanges continuant à utiliser la syntaxe définie dans les versions publiées antérieurement doivent reprendre les numéros suivants de version de syntaxe, afin de se différencier tant les uns des autres que de la présente partie:

ISO 9735:1988 — *Numéro de version de syntaxe: 1*

ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) — *Numéro de version de syntaxe: 2*

ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) plus Amendement 1:1992 — *Numéro de version de syntaxe: 3*

L'ISO 9735 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4)*:

- *Partie 1: Règles de syntaxe communes à l'ensemble des parties, accompagnées des répertoires de service syntaxiques associés à chacune d'elles*
- *Partie 2: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par lots*
- *Partie 3: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI interactif*
- *Partie 4: Message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots (type de message CONTRL)*
- *Partie 5: Règles de sécurité pour l'EDI par lots (authentification, intégrité et non-répudiation de l'origine)*
- *Partie 6: Message sécurisé Authentification et accusé de réception (type de message AUTACK)*

- *Partie 7: Règles de sécurité pour l'EDI (confidentialité)*
- *Partie 8: Données associées en EDI*
- *Partie 9: Message Gestion de Clés et de certificats de sécurité (type de message KEYMAN)*
- *Partie 10: Règles de sécurité pour l'EDI interactif*

D'autres parties pourront être ajoutées ultérieurement.

## **iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)**

ISO 9735-2:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13bd0cd-f914-4b6c-96c8-b166209e21f8/iso-9735-2-1998>

## Introduction

La présente partie de l'ISO 9735 comprend les règles qui se situent au niveau de l'application pour la structuration des données associées à l'échange de messages électroniques dans un environnement ouvert, fondées sur les prescriptions du traitement ou par lots, ou interactif. Ces règles ont été adoptées par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU) comme règles de syntaxe pour l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT). Elles font partie du Répertoire d'Échange de données commerciales des Nations Unies (UNTDID) qui comporte également les Directives pour la conception de messages, tant par transmission par lots qu'en mode interactif.

La présente partie de l'ISO 9735 peut être utilisée dans toute application, mais seuls les messages qui les prennent en compte peuvent se prévaloir d'être des messages EDIFACT s'ils respectent les autres directives, règles et répertoires contenus dans le Répertoire d'échange de données commerciales des Nations Unies. Pour être EDIFACT/ONU, les messages doivent être conformes aux règles de conception des messages destinés à une utilisation par lots. Ces règles sont maintenues dans le Répertoire d'échange de données commerciales.

Les spécifications des communications et les protocoles n'entrent pas dans le cadre de la présente partie de l'ISO 9735.

La présente partie de l'ISO 9735 est une refonte des articles correspondants de la précédente version de l'ISO 9735. Elle est identique, à l'exception de quelques modifications mineures d'ordre terminologique et de précisions apportées à l'utilisation des groupes de segments.

**(standards.iteh.ai)**

[ISO 9735-2:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13bd0cd-f914-4b6c-96c8-b166209e21f8/iso-9735-2-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13bd0cd-f914-4b6c-96c8-b166209e21f8/iso-9735-2-1998>

# Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) —

## Partie 2:

## Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par lots

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 9735 définit les règles de syntaxe spécifiques au formatage des messages par lots destinés aux échanges entre applications informatiques. Pour le transfert de paquets dans un environnement par lots, voir l'ISO 9735-8.

### 2 Conformité

iTeh STANDARD PREVIEW

La conformité à une norme signifie que la totalité de ses prescriptions, y compris tous ses aspects, sont pris en compte. Si tel n'est pas le cas, toute demande de conformité doit comporter une déclaration identifiant chacun des aspects qui en fait l'objet.

ISO 9735-2:1998

Les données échangées sont en conformité si la structure et la représentation des données respectent les règles de syntaxe définies dans la présente Norme internationale.

Les dispositifs qui s'appuient sur la présente Norme internationale sont en conformité s'ils sont en mesure de créer et/ou d'interpréter les données structurées et représentées conformément à cette norme.

La conformité à la présente partie de l'ISO 9735 doit prendre en compte la conformité à l'ISO 9735-1.

Une fois identifiées dans la présente Norme internationale, les dispositions définies dans les normes associées doivent faire partie intégrante des critères de conformité.

### 3 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 9735. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 9735 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 9735-1:1998, *Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 1: Règles de syntaxe communes à l'ensemble des parties, accompagnées des répertoires de service syntaxiques associés à chacune d'elles.*

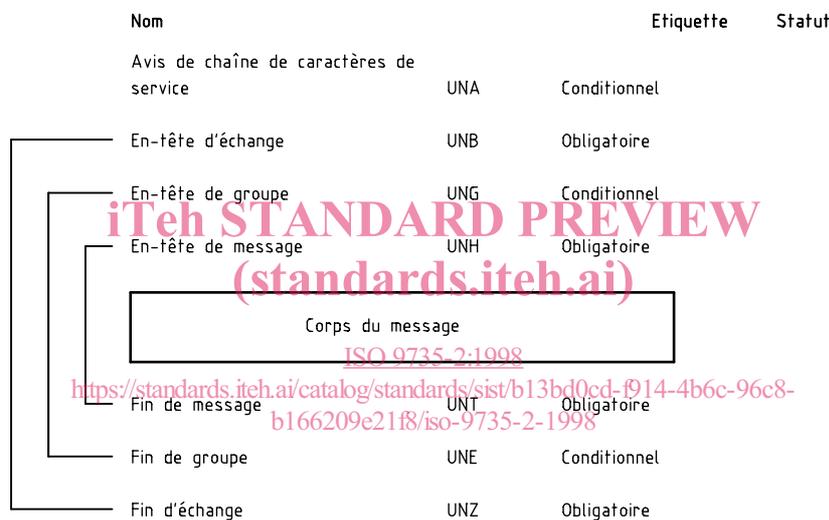
ISO 9735-8:1998, *Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 8: Données associées en EDI.*

#### 4 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 9735, les définitions données dans l'ISO 9735-1:1998, annexe A, s'appliquent.

#### 5 Structure d'un échange EDI par lots

L'avis de chaîne de caractères de service (s'il est utilisé) et les segments de service d'en-tête et de fin (à l'exclusion de ceux servant à la sécurité et aux données associées, qui sont définis dans les parties correspondantes de la présente Norme internationale), doivent apparaître dans un échange EDI par lots dans l'ordre indiqué ci-après:



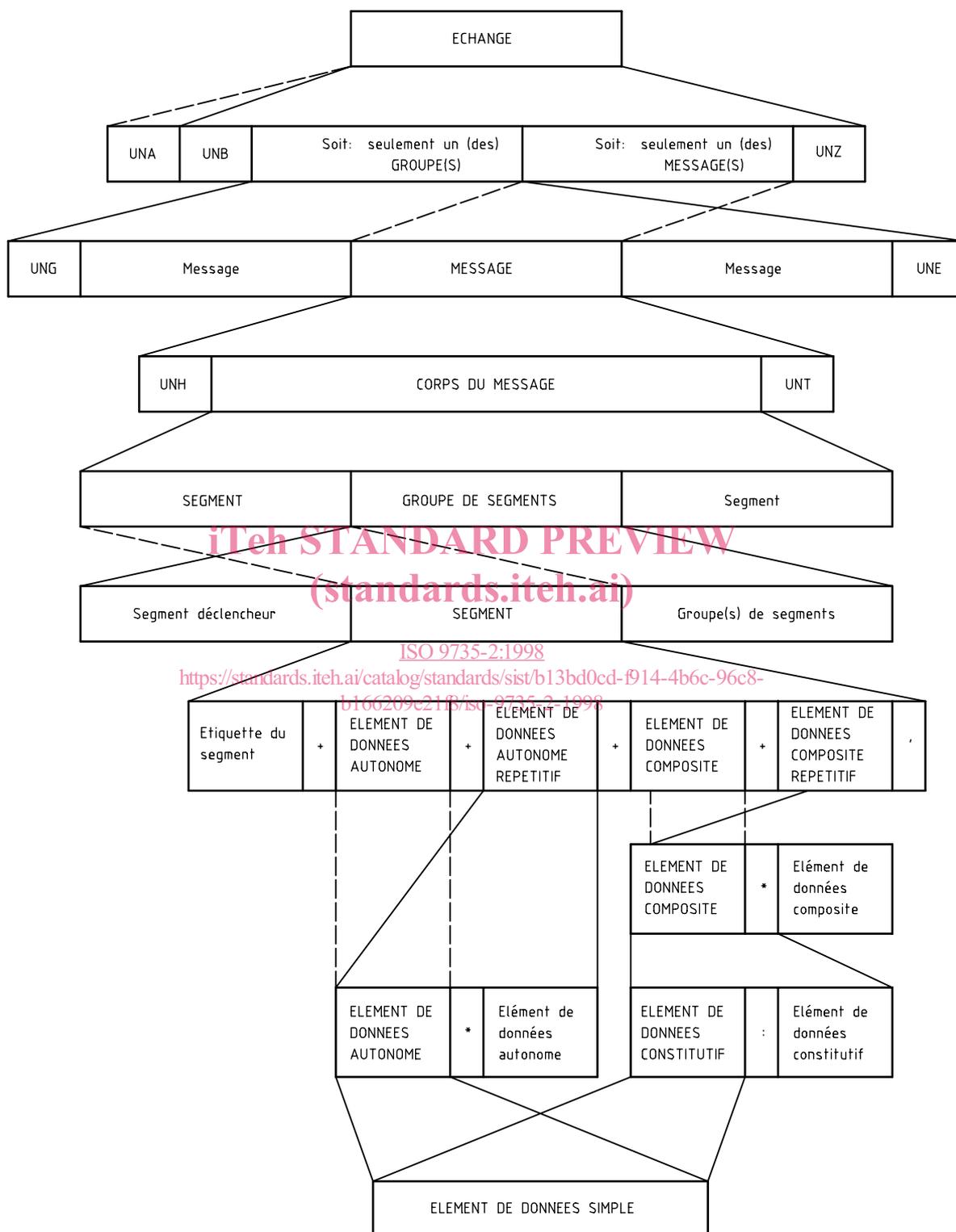
Dans le schéma ci-dessus, les lignes de gauche matérialisent l'appariement des segments de service d'en-tête et de fin. Pour simplifier, un échange ne contenant qu'un seul groupe et qu'un seul message est représenté.

Lorsqu'il est utilisé, l'avis de chaîne de caractères de service, UNA, ne s'applique qu'à l'échange qu'il précède. Pour la spécification de l'UNA, voir l'ISO 9735-1:1998, annexe B.

Pour la spécification des segments d'en-tête et de fin, voir l'ISO 9735-1, annexe C.

NOTE Les segments à utiliser dans les messages EDIFACT/ONU sont définis dans le Répertoire d'échange de données commerciales des Nations Unies.

## 6 Message EDI par lots au sein d'un échange



NOTE Les caractères par défaut sont mentionnés à titre d'exemple

Figure 1a — Message EDI par lots au sein d'un échange (schéma simplifié)